BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1430

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

822 507 851 RCS Nanterre.
HSK.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 22935212.67 EUR.
Adresse : 85-87, Rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION HSK Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 22935212,6700000032 EUR Siège social 85-87 Rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE N° RCS 822507851 RCS NANTERRE, est société absorbée.Groupe Skill & You Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 26267940 EUR Siège social 85-87 RUE Gabriel Péri 92120 MONTROUGE N° RCS 841211303 RCS NANTERRE, est société absorbante. Actif : 32481258 euros Passif : 1923466 euros Montant estimé de la perte intercalaire : 300000 euros Actif net apporté : 30257792 euros - Réduction préalable du capital social de GROUPE SKILL & YOU non motivée par des pertes : il est nécessaire de procéder, préalablement à la fusion, à une réduction du capital social non motivée par des pertes de GROUPE SKILL & YOU, par voie de réduction de la valeur nominale de ses actions, laquelle sera réduite de 1 ¿ à 0,20 ¿, de sorte que le capital social de GROUPE SKILL & YOU sera réduit d'une somme de 21.014.352 ¿ et sera ainsi ramené de 26.267,940 ¿ à 5.253.588 ¿.- Rapport d'échange de droits sociaux et augmentation du capital de la Société Absorbante - Détermination de la prime de fusion : les actions nouvelles de GROUPE SKILL & YOU seront attribuées aux associés de HSK selon le rapport suivant : pour UNE (1) action de HSK seront remises, à l¿échange, 3,4164 actions de GROUPE SKILL & YOU.En représentation des apports nets de HSK, GROUPE SKILL & YOU augmentera son capital d¿une somme de 16.850.722,60 ¿, par création de 84.253.613 actions nouvelles de 0,20 ¿ environ de valeur nominale chacune, selon le rapport d ¿échange susvisé. La fusion-absorption de HSK par GROUPE SKILL & YOU dégagera chez cette dernière une prime de fusion de 13.407.069,40 ¿.Cette prime de fusion est égale à la différence entre : - d¿une part, la valeur d'apport nette du patrimoine transmis par HSK, soit 30.257.792 ¿ ; - et d¿autre part, la valeur nominale des actions créées en rémunération de l¿apport du patrimoine de HSK, au moyen de l'augmentation de capital de GROUPE SKILL & YOU, soit 16.850.722,60 ¿.Réduction du capital : GROUPE SKILL & YOU détient 23.214.085 actions de HSK. Par suite de la fusion, la Société Absorbée devrait se voir attribuer 79.308.600 de ses propres actions aux

termes du rapport d ¿échange susvisé. Ne pouvant détenir ses propres actions, il est prévu de procéder à l'annulation des 79.308.600 actions auto détenues par GROUPE SKILL & YOU. Il en résultera une réduction du capital de (79.308.600 x 0,20 ¿ =) 15.861.720 ¿. L'augmentation de capital de GROUPE SKILL & YOU sera ainsi limitée à la somme de 989.002,60 ¿, par création de 4.945.013 actions nouvelles de 0,20 ¿ de valeur nominale chacune et réparties entre les associés de HSK autres que la Société Absorbante, en application du rapport d'échange ci-dessus défini.Réduction de la prime de fusion et mali technique : la fusion entrainera l'annulation de la valeur nette comptable des actions de HSK inscrite au bilan de GROUPE SKILL & YOU au 31 décembre 2018, soit l ¿annulation d'un montant total de 80.867.613 ¿. La fusion aura pour contrepartie les écritures comptables suivantes : (i) un mali technique de fusion d ¿un montant de 50.826.369,48 ¿, (ii) des frais d ¿acquisition d ¿un montant de 1.559.342,00 ¿, (iii) une réduction de la prime de fusion d ¿un montant de 12.620.181,52 ¿. Date d ¿effet: la fusion par voie d ¿absorption de HSK par GROUPE SKILL & YOU prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2019, tant sur un plan comptable que fiscal. Toutes les opérations actives et passives effectuées par HSK depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par GROUPE SKILL & YOU.Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE le 9 MAI 2019 tant pour GROUPE SKILL & YOU, absorbante, que pour HSK, absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce.Date du projet : 07/05/2019 Date du dépôt : 09/05/2019, lieu du dépôt : NANTERRE..

